

Barrage de Sivens : et tout ça pour en arriver là

Un vaste gâchi et une vie perdue

Le tribunal administratif de Toulouse a annulé, vendredi 1er juillet, la déclaration d'utilité publique du barrage de Sivens (Tarn). Le projet de barrage avait été abandonné en 2015 à la suite de la mort de Rémi Fraisse.

Le tribunal a annulé trois arrêtés préfectoraux : la déclaration d'utilité publique (DUP), l'autorisation de défrichement et la dérogation à la loi sur les espèces protégées (la zone humide de Sivens en comportait une centaine). L'État est, de plus, condamné à verser à plusieurs organisations d'opposants requérantes la somme globale de 3 750 euros. Les associations s'opposant au projet vont maintenant demander la remise en état du site.